<u>SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2013</u>

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2013, à 19h00, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti Mélanie Venne Micheline Bélec Alain St-Amour Romuald Sauvé Geneviève Brisebois

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membres absents:,

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 9311

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Adoptée

Résolution no : 9312

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 12 mars 2013

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 2013 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire du Conseil municipal.

4

<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>

Résolution no : 9313

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 mars 2013

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 31 mars 2013 tels que présentés au montant total de 121 202.40 \$

Chèques salaires # D1300106 @ D1300185 = 34 103.45 \$

Chèques fournisseurs # C1300143 @ C1300156 et C1300160 @ C130191 = 57 962.81 \$

Chèques manuels # M0130021 et M0130025 @ M130040 = 21 525.15 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 9314

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Sur une proposition de Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt les états financiers et le rapport du vérificateur Sylvain Guilbault, de Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc., pour l'année 2012.

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

Adoptée

♣ Arrivée du conseiller Alain St-Amour. Il est 19 h 02

Résolution no : 9315

ADHÉSION À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QUE: La Municipalité de Chute-Saint-Philippe a entrepris des démarches pour

adhérer à la Cour municipale de Sainte-Agathe;

ATTENDU QUE: Pendant ce temps, la MRC d'Antoine-Labelle a aussi entrepris des démarches

pour l'établissement d'une Cour municipale sur son territoire;

ATTENDU QUE : Malgré que les procédures d'adhésion à la Cour municipale de Sainte-Agathe

sont toujours en cours, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe désire manifester sa volonté d'adhérer à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-

Labelle;

ATTENDU QU': Un projet d'entente intermunicipale portant sur la délégation à la MRC

d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour a été remis aux municipalités de la MRC

d'Antoine-Labelle pour adoption;

ATTENDU QUE La Municipalité de Chute-Saint-Philippe a pris connaissance de cette entente;

ATTENDU QUE La Municipalité de Chute-Saint-Philippe s'engage, dans un délai de trois mois

de l'établissement de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, à entreprendre les procédures requises pour se retirer de la Cour municipale de Sainte-Agathe ainsi que pour adhérer à la Cour municipale de la MRC

d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QU': À cette occasion, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe assumera

l'entièreté de la pénalité reliée au retrait de la Cour municipale de

Sainte-Agathe;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander aux municipalités parties à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour, de donner leurs consentements à l'adhésion de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle selon les modalités ci-dessus mentionnées et ce, aux mêmes conditions que l'entente existante, laquelle sera signée incessamment par

lesdites municipalités;

Adoptée

<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Résolution no : 9316

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2012 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QUE: Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC

d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU QUE : L'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité

doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU QUE : Le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du

rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU QUE: Le rapport d'activités 2012 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des

réalisations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe en lien avec le plan de

mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le rapport d'activités 2012, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique

par la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

Résolution no : 9317

<u>AUTORISATION DE PAIEMENT – 1^{er} et 2^e versement ministère de la Sécurité publique</u>

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le 1^{er} et 2^{e} versement de la quote-part à la Sûreté du Québec au montant de 136 645 \$ payables respectivement :

Le 30 juin 2013 au montant de 68 323 \$ Le 31 octobre 2013 au montant de 68 322 \$.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-210-40-441-00.

Adoptée

Résolution no : 9318

Nomination du Directeur du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika, responsable de l'enveloppe budgétaire relative aux dépenses prévues au budget de la sécurité incendie de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le directeur du Service de sécurité incendie Rivière Kiamika soit nommé responsable de l'enveloppe budgétaire relative aux dépenses prévues au budget de la sécurité incendie de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Il est de plus résolu qu'un système de bons de commande soit mis en place et que le directeur du Service de Sécurité incendie Rivière Kiamika soit par le fait même autorisé à émettre des bons de commande pour les achats qui seront effectués par le chef de division et les pompiers de la caserne.

QUE le directeur des incendies soit également soumis au règlement en vigueur, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

Résolution no 9319

Engagement de crédits de l'enveloppe budgétaire 2013 des dépenses prévues au budget de la sécurité incendie de Chute-Saint-Philippe

CONSIDÉRANT QUE: Le directeur du Service de Sécurité incendie Rivière Kiamika a été nommé

responsable de l'enveloppe budgétaire relative aux dépenses prévues au budget de la sécurité incendie de Chute-Saint-Philippe, par la résolution

numéro 9318;

CONSIDÉRANT QUE: Pour pouvoir être effectuée ou engagée, toute dépense doit être dûment

autorisée par le conseil ou un officier municipal autorisé conformément au règlement de délégation de dépenses, après vérification de la disponibilité des

crédits nécessaires;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, autorise le directeur incendie du Service incendie Rivière Kiamika à dépenser les montants de crédits alloués au budget de la sécurité incendie de Chute-Saint-Philippe 2013, et ce, jusqu'à concurrence des crédits disponibles à l'intérieur du poste budgétaire pertinent et que le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe approuve les engagements de crédits selon les disponibilités budgétaires suivantes :

No de compte	Description	Budget 2013	Crédits disponibles
			Mars 2013
02-220-11-141-51	Salaire pompiers alertes	8000	7017.32
02-220-11-141-52	Salaire pompiers pratiques	6000	5246.77
02-220-11-141-54	Salaire pompiers prévention	1823	1823.00
02-220-11-141-55	Salaire pompiers formation	4835	4593.75
02-220-11-141-57	Salaire pompiers aide directeur	2500	2328.46
02-220-30-310-00	Frais de déplacement	200	200.00
02-220-30-322-00	Frais de transport	50	50.00
02-220-30-333-00	Licences Industrie Canada	369	41.00
02-220-30-336-00	Fibre optique service incendie	605	567.77
02-220-30-339-00	Surveillance protectron syst. Alarme	258	258.00
02-220-30-339-01	Service pagettes & radios	3125	767.46
02-220-40-411-00	Honoraires professionnels	160	160.00
02-220-40-423-00	Assurances serv. Incendie	2198	502.50
02-220-40-425-00	Assurances véhicules	2250	923.95
02-220-40-442-00	Sorties pompiers LDÉ, Kiamika, LDC	8000	7201.53
02-220-40-442-03	Frais de gestion SSIRK	4000	3246.59
02-220-40-453-00	Inspection véhicules SAAQ	300	-19.69
02-220-40-454-00	Frais de formation PSM	4377	4342.70
02-220-40-455-00	Immatriculation véh. Inc.	2422	626.68
02-220-40-458-00	Service technique examen médical	160	-70.00
02-220-40-459-02	Test pompe & app. Resp.	1500	879.74
02-220-50-515-00	Location véhicules	9000	3488.89
02-220-50-516-00	Location machinerie & équip.	75	75.00
02-220-50-522-00	Entr. & rép. Bât. & terrains caserne	395	395.00
02-220-50-525-00	Entr. & rép. Camion incendie	450	450.00
02-220-50-526-00	Entr. & rép. Machinerie et équipement	700	568.32
02-220-50-526-01	Entr. & rép. Pagette serv. Incendie	1200	1137.10
02-220-60-610-00	Aliments & autres	350	350.00
02-220-60-631-00	Essence & huile	850	655.60
02-220-60-632-00	Huile à chauffage	2600	455.37
02-220-60-635-00	Produits chimiques	3500	3124.61
02-220-60-640-00	Pièces & accessoires	450	411.61
02-220-60-643-00	Petits outils	3685	3685.00
02-220-60-650-00	Vêtement chaussures & acc.	3300	3221.15
02-220-60-660-00	Articles de nettoyage	200	200.00
02-220-60-670-00	Fourniture de bureau	25	25.00
02-220-60-681-00	Électricité caserne	750	471.51
<i>IMMOBILISATION</i>	NÉCESSITE UNE RÉSOLUTION		
23-030-30-711	Aménagement caserne	25000	23965.93

Il est de plus résolu à l'unanimité des membres du conseil, qu'à la fin de chaque mois, un rapport budgétaire pour la partie incendie soit envoyé au directeur incendie afin qu'il puisse suivre l'évolution des crédits budgétaires disponibles.



HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no 9320

AUTORISATION DE DÉPENSE – Organisation journée de la Terre et Environnement

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense prévue au budget pour l'organisation de la journée de la Terre et de l'Environnement :

 02-470-60-610-00
 Buffet journée de la Terre et environnement
 450.00 \$

 02-470-60-640-00
 Arbustes journée environnement
 1 500.00 \$

 Autres frais, affiches, publicité, etc...
 395.00 \$

Adoptée

Résolution no : 9321

<u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS RIDL</u>

Sur une proposition de Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt les états financiers et le rapport du vérificateur Sylvain Guilbault, de Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc., de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre, pour l'année 2012.

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

Adoptée

Résolution no : 9322

MORATOIRE SUR LES BACS VERTS GRATUITS

ATTENDU QUE: La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre publicisait en 2012 la

gratuité des bacs verts afin d'inciter la population à recycler;

ATTENDU QUE : Suite à cette annonce, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe n'a eu d'autre

choix que d'établir la gratuité des bacs verts pour ses contribuables;

ATTENDU QUE: Cette procédure mise en place relevait du fait que la RIDL assurait les

municipalités de la gratuité de ces bacs verts;

ATTENDU QUE : La RIDL a adopté, lors de sa réunion tenue en septembre 2012, une résolution

à l'effet que les bacs verts seraient facturés aux municipalités à raison de 75\$

chacun à compter du 1er janvier 2013;

ATTENDU QU': Aucun communiqué autre que le procès-verbal n'a été acheminé à la

municipalité afin de l'informer du nouveau tarif 2013 concernant les bacs

verts,

ATTENDU QUE: La municipalité n'a budgété aucune somme d'argent pour l'achat de bacs

verts en 2013;

ATTENDU QU': Un montant de 2.42\$ par porte est déjà prévu pour l'achat de bacs dans la

quote-part 2013;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

> De décréter un moratoire sur la gratuité des bacs verts afin d'éclaircir la

situation avec la RIDL

> D'acheminer une copie de cette résolution à toutes les municipalités

parties à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Adoptée

<u>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</u>

Résolution no : 9323

<u> APPUI À LA CRÉ – Désaccord pour la création d'une méga agence de Santé et services sociaux</u>

CONSIDÉRANT QUE: Le gouvernement a reconnu cette iniquité et s'était engagé, à long terme, à

corriger la situation;

CONSIDÉRANT QUE: La région des Laurentides est la troisième destination touristique derrière

Québec et Montréal, et que les 3 millions de visiteurs que la région accueille

crée ainsi une pression supplémentaire sur les services;

CONSIDÉRANT QUE: Le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides a

manifesté son inquiétude aux membres du conseil d'administration de la CRÉ des Laurentides, lors de la réunion du 7 mars 2013, face au projet de mise sur pied d'une méga structure qui résulterait de la fusion des agences de santé et des services sociaux (ASSS) des Laurentides, de Lanaudière et de Laval;

CONSIDÉRANT QUE: Les membres du conseil d'administration de la CRÉ des Laurentides sont

d'avis que le principe de subsidiarité est fondamental en matière de santé et de services sociaux et qu'il faut ainsi se rapprocher des besoins des citoyens

de la région;

CONSIDÉRANT QUE: Les membres du conseil d'administration de la CRÉ des Laurentides sont

convaincus que la création d'une telle structure ne fera que diluer la prise en

compte des besoins spécifiques des citoyens des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE: La région des Laurentides a doublé sa population depuis 1971 et que la

croissance démographique continuera d'être supérieure à la moyenne québécoise, pour atteindre près de 700 000 personnes à l'horizon de 2031

selon l'Institut de la statistique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : La reconnaissance officielle par le gouvernement du Québec de la région des

Laurentides à titre de région administrative distincte dans les années 80 reposait sur les arguments partagés par le gouvernement et les intervenants de la région ayant trait à la proximité des services et la légitimité d'une prise

de décision en région;

CONSIDÉRANT QUE: Le gouvernement du Québec a adopté en mai 2012 une Loi cadre sur

l'occupation et la vitalité du territoire qui vise particulièrement à renforcer l'efficience et la cohérence des actions gouvernementales au bénéfice des

collectivités en matière d'occupation et de vitalité des territoires;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la CRÉ des Laurentides dans sa demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, et aux centres de santé et des services sociaux que les membres du conseil d'administration de la CRÉ des Laurentides sont totalement en désaccord avec l'idée de créer une méga agence de santé et de services sociaux qui

regrouperait les régions des Laurentides, Lanaudière et Laval.

Adoptée

Résolution no : 9324

<u>DÉPÔT DU RAPPORT GALION EXPERTS-CONSEILS – Expertise du bâtiment situé au 592, chemin du Progrès (Bureau municipal)</u>

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt, le rapport d'expertise du bâtiment situé au 592, chemin du Progrès (Bureau municipal) déposé par la firme Galion Expert-Conseils en date du 7 mars 2013;

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal

Adoptée

Résolution no : 9325

<u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COMPLEXE MUNICIPAL</u>

ATTENDU QUE: Suite au dépôt du rapport Galion, experts-conseils, il y a l'existence d'un

danger pour la sécurité des travailleurs;

ATTENDU QU': Il y a un risque d'effondrement du bâtiment accueillant présentement les

bureaux administratifs de la municipalité;

ATTENDU QU': il y a urgence d'agir dans ce dossier,

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater François St-Amour, chargé de projet, de déposer des demandes d'aide financière pour la construction du nouveau complexe municipal.

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 9326

ADJUDICATION DE CONTRAT – Achat de chlorure de calcium – saison 2013

ATTENDU QUE: La municipalité a demandé des soumissions pour l'achat du chlorure de

calcium pour l'année 2013

	<u>SEL WARWICK</u>	<u>SOMAVRAC</u>
Pour achat de 200 sacs Taxes en sus		
Sacs de calcium 35 kg	18.40 \$	18.45 \$

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe retienne la soumission de Sel Warwick inc. pour l'achat de chlorure de calcium – saison 2013

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-320-60-620-00

Adoptée

Résolution no: 9327

DROIT DE PASSAGE POUR ACCÈS À L'ENTIÈRETÉ D'UN LOT

ATTENDU QUE: La Municipalité de Chute-Saint-Philippe a procédé à la fermeture du chemin

du Barrage pour en faire un chemin municipal privé;

ATTENDU QU': Une partie du lot 5, rang 7, Canton Rochon, se trouve enclavé par le chemin

privé;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe donne un droit de passage, au propriétaire de ce lot, à

ses risques, afin qu'il puisse accéder à l'entièreté de son lot.

Adoptée

<u>URBANISME</u>

Résolution no: 9328

AUTORISATION DE DÉPENSE – 1^{er} versement de la contribution annuelle SDRK

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le 1^{er} versement de notre contribution annuelle 2013 au montant de 20 000.00 \$ à la Société de Développement du Réservoir Kiamika (SDRK).

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-80-970-00.

Adoptée

Résolution no: 9329

AUTORISATION DE DÉPENSE – Cotisation annuelle SDRK

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement de notre cotisaion annuelle 2013 au montant de 700.00 \$ à la Société de Développement du Réservoir Kiamika (SDRK).

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-40-494-00.

Adoptée

<u>Résolution no : 933</u>0

AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part 2013 à la MRC Fonds d'investissement de la Société de Développement en transport avancé des Hautes-Laurentides

ATTENDU La Municipalité de Chute-Saint-Philipee a accepté de participer au Fonds

d'investissement de la Société de Développement en transport avancé des

Hautes-Laurentides sur une période de trois ans;

ATTENDU qu'on en est à la deuxième année du versement de cette quote-part;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2013 à la MRC pour le Fonds d'investissement de la Société de Développement en transport avancé des Hautes-Laurentides au montant de

955.00 \$.

1^{er} versement le 1^{er} mai 2013 : 477.50 \$

 2^{e} versement le 1^{er} novembre 2013 : 477.50 \$

Ce montant est prévu au budget au poste budgétaire 02-621-80-951-01.

Adoptée

Résolution no: 9331

<u> AUTORISATION DE DÉPENSE – Renouvellement adhésion Fleurons du Québec – Tarification 2013-2015</u>

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le renouvellement de notre adhésion aux Fleurons du Québec pour une période de trois ans au montant de 680,00 \$ plus taxes.

Un montant de 222,00 \$ est prévu au poste budgétaire 02-621-40-494-00.

Adoptée

Résolution no: 9332

<u> AUTORISATION DE DÉPENSE du Comité 21 – Assemblée publique le 4 mai 2013</u>

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une dépense pour un montant global annuel de 1 000.00 \$, pour la publicité, frais de poste et autres activités du comité 21.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-190-30-321-01.

Adoptée

Résolution no: 9333

RENOUVELLEMENT À L'ADHÉSION À LA CDC DES HAUTES-LAURENTIDES ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de renouveler l'adhésion volontaire au montant de 50.00 \$, comme membre solidaire à la CDC des Hautes-Laurentides et de nommer Églantine Leclerc Vénuti, représentante déléguée à la CDC.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Résolution no : 9334

PRÉSERVATION DU MILIEU ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS RÉCRÉO-NATURE POUR LA ZONE COUVERTE PAR LES SENTIERS NATURE DE CHUTE SAINT PHILIPPE ET SES PAYSAGES ENVIRONNANTS

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe a investi depuis plusieurs années des

fonds publics de façon considérable dans le développement écotouristique de

ce territoire;

ATTENDU QU': Une demande d'aires protégées avait été faite en juillet de l'année 2005. Il

convient d'insister pour protéger définitivement ce territoire ;

ATTENDU; Les arguments suivants repris dans une pétition signée par de nombreux citoyens de notre municipalité pour exiger la protection de ce territoire :

• Les pistes de ski de fond et de raquette parcourent un territoire comportant de nombreux secteurs recouverts de forêts matures d'essences variées constituant un attrait particuliers pour les randonneurs.

- •Ces installations (pistes balisées, chalets, abris, sentiers d'interprétation, hébertisme) ont exigé le travail de bénévoles et d'investissements considérables de la part des autorités publiques depuis près de vingt ans.
- Le secteur contient plusieurs lacs et ruisseaux.
- Le territoire comporte plusieurs sites panoramiques.
- Il existe sur ce territoire un sentier d'interprétation de la nature et une piste d'hébertisme.
- Le territoire est traversé par une section du sentier provincial de motoneige et VTT.
- Une partie du territoire est utilisée par les enfants du camp de jour au cours de l'été.
- Le territoire constituera un des principaux points d'attraction de la piste régionale de sentier de randonnée pédestre Mont-Tremblant-Ferme-Neuve.
- Le territoire est un des éléments principaux d'un des plus grands ravages de chevreuil de la province de Québec.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUTES CES RAISONS :

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe continue les démarches pour assurer la préservation du milieu et le développement des activités récréo-nature pour la zone couverte par les sentiers Nature de Chute-Saint-Philippe et ses paysages environnants.

Adoptée

Résolution no: 9335

AUTORISATION DE DÉPENSE – Avis juridique – Demande de Poste Canada

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser une dépense pour un avis juridique concernant une demande d'accès à l'information pour l'obtention d'informations et de documents à caractère nominatif.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-120-40-412-00.

Adoptée

Résolution no: 9336

AFFICHAGE DE POSTE – Aide à l'urbanisme, emploi d'été

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'aller en affichage de poste pour l'embauche d'une personne comme aide à l'urbanisme pour les mois d'été.

Adoptée

LOISIRS

Résolution no : 9337

ADHÉSION 2013-2014, À FORUM JEUNESSE LAURENTIDES

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 75.00 \$ pour l'adhésion annuelle 2013-2014, à Forum Jeunesse Laurentides

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-701-20-494-00.

Adoptée

Résolution no: 9338

<u>AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention bourse d'appui à la réussite scolaire, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue</u>

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer au montant de 300.00 \$ pour une bourse d'appui à la réussite scolaire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

La bourse sera remise lors d'une prochaine réunion de conseil.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 9339

<u>RÉSOLUTION D'INTENTION – Service de garde 2013-2014</u>

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que les membres du conseil signifient leur intention d'entamer les discussions avec la Commission scolaire Pierre-Neveu pour le service de garde 2013-2014;

Adoptée

<u>IMMOBILISATION</u>

Résolution no: 9340

OCTROI DE CONTRAT – Inventaire forestier pour ligne électrique sur le chemin du Panorama

ATTENDU QU': Un appel d'offres sur invitation a été lancé afin d'obtenir des soumissions

pour l'inventaire de coupe de bois sur le chemin du Panorama;

ATTENDU QUE: Nous avons reçu deux soumissions conformes

Groupe Plani-Ressources	977.29 \$
Coopérative Forestière des Hautes-Laurentides	1150.00 \$

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense au montant de 977.29 \$, taxes incluses, pour procéder à l'inventaire forestier en vue du projet de construction de la ligne électrique sur le chemin du

Panorama, travaux qui seront effectués par Groupe Plani-Ressources selon les exigences à l'appel d'offres.

Adoptée

Résolution no : 9341

<u> AUTORISATION DE PAIEMENT – Achat du véhicule SSIRK</u>

ATTENDU QUE: l'embauche du technicien en prévention incendie nécessite l'achat d'un

véhicule;

ATTENDU QUE: La recommandation du comité incendie est l'achat d'un véhicule neuf dont le

coût est partagé selon les pourcentages établies, aux municipalités partie à

l'entente;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 5 511.11 \$, pour l'achat du véhicule au Service Incendie Rivière

Kiamika.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 23-030-50-724;

Un transfert du poste budgétaire 02-220-50-515-00 au poste budgétaire

23-030-50-724

Adoptée

Résolution no: 9342

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d'une remorque pour les travaux publics

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe est allée en appel d'offres sur

invitation pour l'achat d'une remorque;

ATTENDU QUE: Nous avons reçu deux (2) soumissions pour l'appel d'offres relatif au projet

en titre;

ATTENDU QUE : Après analyse des soumissions, les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (avec taxes)	Conforme
Attache Remorques Gatineau	10 150.78	Oui
Moto Falardeau	10 807.70 \$	Oui

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adjuger le contrat en faveur de « Attache-Remorques Gatineau » pour l'achat d'une remorque, modèle HD80144, 10 000 lbs, au coût de 10 150.78 \$ incluant les taxes applicables;

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 23-040-70-725. Un transfert

au montant de 3 920.00 \$ est effectué du poste 02-320-50-525-03

Adoptée

Résolution no: 9343

SOUMISSION DU CAMION 4X4 aux travaux publics

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe a demandé des soumissions pour

l'achat d'un camion 4X4;

ATTENDU QUE : les deux soumissions déposées son non-conformes à l'appel d'offres :

• Une offrant une cotation pour un véhicule autre que l'équipement demandé;

• Une n'ayant pas le détail des prix demandé et les feuilles du devis non paraphées.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de retourner en appel d'offres afin de recevoir des soumissions conformes aux exigences demandées.

Adoptée

Résolution no: 9344

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – Clôture du futur parc multigénérationnel

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser François St-Amour, chargé de projets à demander des soumissions auprès d'au moins deux fournisseurs, pour l'achat de la clôture entourant le futur parc multigénérationnel;

La dépense sera affectée au poste budgétaire 23-080-12-721

Adoptée

Résolution no: 9345

APPEL D'OFFRES SEAO – Jeux pour parc multigénérationnel

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater François St-Amour, chargé de projets pour l'élaboration de l'appel d'offres sur SEAO afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de jeux en vue de l'aménagement du parc multigénérationnel

La dépense sera affectée au poste budgétaire 23-080-12-721

Adoptée

Résolution no : 9346

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d'un mobilier de bureau pour la réception

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'un mobilier de bureau à la Librairie Jaclo inc. au montant de 3 351.00 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 23-020-61-725

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

<u>AVIS DE MOTION</u>

Résolution no : 9347

RÈGLEMENT # 253 REMPLAÇANT LE 233 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGBÉTAIRES

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Romuald Sauvé à l'effet que sera présenté lors d'une séance ultérieure le règlement # 253 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du deuxième alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Adoptée

Résolution no: 9348

Normand St-Amour, maire

RÈGLEMENT # 254 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SON ADJOINT, À L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET AU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES POUR LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mélanie Venne à l'effet que sera présenté lors d'une séance ultérieure le règlement # 254 déléguant certains pouvoirs au secrétaire-trésorier et directeur général et son adjoint, à l'inspecteur municipal et au directeur du service des incendies pour la Municipalité de Chute-Saint-Philippe pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du deuxième alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Adoptée	
*:	*****************
<u>RÈGLEMENTS</u>	
<u>VARIA</u>	******************
<u>PÉRIODE DE Q</u>	<u>UESTIONS</u>
Début : 19 h 56	
Mélanie Venne qu Retour de Mélanie	itte la table de conseil à 20 h 16 v Venne à 20 h 18
Fin: 20 h 48	
Personnes présent	tes: 6

<u>LEVÉE DE LA S</u>	<u>ESSION</u>
L'ordre du jour ét	ant épuisé
<u>Résolution no : 9.</u> <u>FERMETURE D</u>	349 E LA SÉANCE RÉGULIÈRE
Il est proposé par Et résolu à l'unan	Micheline Bélec imité de clore la session
Adoptée	
Il est 20 h 50	

Ginette Ippersiel, directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 14 mai 2013 par la résolution # 9351